



SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
(YVELINES)

Services Techniques  
AVP/VM

ARRETE DU MAIRE  
N° 2024/10/444

**OBJET : Arrêté de restriction de la circulation le lundi 11 novembre 2024 depuis le parvis de l'Hôtel de Ville, en passant par la rue François Marie Voltaire, l'avenue Jean Jaurès, la rue Victorien Sardou jusqu'au parvis de l'ancien cimetière.**

**Neutralisation du parking de la Place de Madame de Maintenon et du parvis de l'ancien cimetière à l'occasion de la cérémonie de la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918.**

Le Maire de SAINT-CYR-L'ÉCOLE,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R.411-8 et R.417-10,

Vu l'organisation de la cérémonie de la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918, prévue le lundi 11 novembre 2024.

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des participants et le bon déroulement de cette manifestation.

### ARRETE

**Article 1 :** Le défilé de la cérémonie du lundi 11 novembre 2024 commémorant l'Armistice du 11 novembre 1918, se déroulera entre 11h30 à 12h30 et empruntera l'itinéraire suivant :

- depuis le parvis de l'Hôtel de Ville, en passant par la rue François Marie Voltaire, l'avenue Jean Jaurès, la rue Victorien Sardou jusqu'au parvis de l'ancien cimetière.

**Article 2 :** En raison de la cérémonie du lundi 11 novembre 2024, le stationnement automobile est interdit :

- sur le parking de la Place de Madame de Maintenon le lundi 11 novembre 2024 de 8h à 14h,
- sur le parvis de l'ancien cimetière le lundi 11 novembre 2024 de 7h à 14h.

**Article 3 :** Les barrières de sécurité et la signalisation correspondante sont mises en place par les Services Municipaux.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Madame le Commissaire de Police de Plaisir, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 04 NOV 2024

Certifié exécutoire  
par publication en ligne le : 04 NOV 2024



Pour le Maire,  
L'adjoint chargé de l'Urbanisme,  
de la Voirie et de l'Enfouissement  
des réseaux

Signé électroniquement par :  
Isidro DANTAS

Le 4 novembre 2024